

Mettre en œuvre la conformité RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)

La RGPD est obligatoire dans l'ensemble des 28 états membres de l'UE depuis le 25 mai 2018. Tous les acteurs ayant recours à des données personnelles doivent se conformer à ce règlement européen. L'objectif de cette formation est de vous permettre de maîtriser la réglementation applicable et de mettre en conformité votre structure.

Objectifs pédagogiques :

- ❑ Maîtriser les bases techniques et juridiques pour appréhender les exigences RGPD, en fonction des enjeux liés au type et au volume de données traitées par l'organisme.
- ❑ Être capable de mettre en conformité son organisme vis-à-vis de la réglementation applicable grâce aux outils opérationnels mis à disposition.

Contenu de la formation :

Cette formation se déroule en 2 temps :

1 journée collective (Jour 1 – en inter) où tous les apprenants sont présent.e.s.
2 demi-journées de formation (Jour 2 & 3– en intra) au sein de chaque structure – **en visioconférence**

La formation progresse en INTRA de façon à prendre en compte la spécificité de votre structure.

Jour 1 – Comprendre le contexte et les enjeux

- Rappel de la réglementation liée à la sécurité des données.
- Connaître la chaîne des acteurs de la sécurité des données :
 - Responsable de traitement, sous-traitant, organismes de contrôle.
- Connaître l'état des pratiques relatives à la protection des données et notamment les Données à Caractère Personnel :
 - Usages des données.
 - Moyens de préventions (organisationnels, humains et matériels) des failles.
- Identifier les données personnelles collectées.

Jour 2 (1/2 journée) : Déployer des solutions opérationnelles pour garantir la conformité RGPD

- Le rôle de délégué à la protection des données.
- Identifier les traitements effectués et déterminer leur criticité.
- Maîtriser les exigences relatives aux principes de traitement des DCP :
 - Licéité et loyauté, transparence, limitation des finalités.

Jour 3 (1/2 journée) : Evaluation des connaissances acquises

- Validation des dispositions mises en place, vis-à-vis des exigences réglementaires

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques.
- Auto-analyse à l'aide du groupe.
- Pédagogie participative.
- Mise à disposition d'outils opérationnels.

Évaluation de la formation :

L'évaluation des compétences acquises par chaque stagiaire se fera en cours ou en fin de la formation, via une évaluation du / de la formateur.trice et une auto-évaluation des acquis de la formation.

N° Formation : 23CE31

Date(s), lieu(x), horaires et durée :

-  21 septembre 2023 (jour 1 en Inter),
-  les jours 2 & 3- semaine 41 & 45 - à définir avec la formatrice 9h30-17h30
-  2 jours (1 jour en Inter et 2*0,5 jour en Intra)
-  Au plus près des stagiaires

Public concerné :

- Salarié.e-s, dirigeants, responsable du traitement des données à caractère personnel

Pré-requis :

Aucun

Tarifs :

Le tarif comprend un cadre formatif spécifique dont une intervention individualisée au sein de chaque structure engagée dans la formation.

Adhérents :

Salarié.e.s : 710€

Non-adhérents :

Salarié.e.s : 920€

Nombre de participants :

Minimum 8 / Maximum 12

Formatrice :

Maïa Daborne

Formatrice sur la démarche qualité et la conformité réglementaire

Accessibilité :

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation, merci de contacter Soizic Moulin lors de votre demande d'inscription

Inscriptions en ligne sur
formationpdl.centres-sociaux44.fr